

À LA CONCURRENCE

Dénomination de la collectivité passant le marché : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LAC DE JUGON, Manoir du Lou, 22270 DOLO, tél. : 02 96 50 62 30, fax : 02 96 50 62 27, e-mail : syndicat-bv-lacdejugon@hotmail.fr

Procédure de passation : Marché en procédure adaptée

Objet du marché : réalisation d'un diagnostic actions sur les communes d'ERÉAC et de ROULLAC suivant le dispositif prévu au cahier des charges « Breizh Bocage ».

Modalités de retrait des dossiers : sur demande effectuée par courrier ou mail auprès du Syndicat.

Critères d'attribution : le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics.

Les offres seront jugées au regard des critères de choix suivants :
- 1^{er} critère : valeur technique de l'offre. (références documentées pour des prestations similaires) : pondération 60 %.

- 2^e critère : le montant de l'offre : (pondération 40 %).

Renseignements et justificatifs demandés : dossier administratif conforme aux articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics.

Date limite de réception des offres : 26 mai 2014 à 17 h.

Conditions de remise des offres : envoi sous pli recommandé à M. le Président du Syndicat mixte du bassin versant du lac de Jugon, Manoir du Lou, BP 7, 22270 DOLO ou dépôt contre récépissé au syndicat.

Date d'envoi du présent avis : 30 avril 2014 pour parution le jeudi 8 mai 2014.

Avis administratifs

Préfecture

des CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale

des territoires et de la mer

**DEMANDE DE CONCESSION
D'UTILISATION DU DOMAINE
PUBLIC MARITIME
EN DEHORS DES PORTS
COMMUNES DE
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE ET
DE LA VICOMTE-SUR-RANCE**

AVIS AU PUBLIC

Le public est averti qu'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime a été sollicitée par l'association COEUR ÉMERAUDE, 1 bis, rue Léon-Pépin, 22490 PLESLIN-TRIGAVOU.

Cette demande concerne la mise en place de canalisations sur le domaine public maritime, servant au pompage de sédiments au lieu-dit «Le Lyvet» à LA VICOMTE-SUR-RANCE. Les canalisations seront ensuite acheminées à un centre de transit de sédiments de la Rance (plateforme) à SAINT-SAMSON-SUR-RANCE au lieu-dit «Le petit Châtelier».

L'emprise de la demande de concession sur le domaine public maritime est évalué à 35 000 m².

Le site est situé en site classé de La Rance, en site inscrit de La Rance, et en site NATURA 2000 (FR 5300061 Estuaire de La Rance).

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, le projet sera soumis à une instruction administrative et fera l'objet d'une enquête publique.

ANNONCES LÉGALES

par télécopie : 0 820 309 009*

*(0,12€ TTC la minute)

tion des interdictions suivantes :

Ancienne mention : capital social : 2 500 euros.

Nouvelle mention : capital social : 11 500 euros.

La Gérance.

SCP DROUIN BERNARD

Notaires associés

BP 101

22503 PAIMPOL cedex

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphane DROUIN, notaire associé à PAIMPOL, le 24/04/2014, enregistré au service des impôts des entreprises de SAINT-BRIEUC EST, le 28/04/2014, bordereau 2014/605, case n° 1, a été constatée la vente par Monsieur Alain Robert LEJEUNE, commerçant, et Madame Chantal Gilberte ROHAT, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à ILE-DE-BREHAT (22870) le bourg, au profit de la société dénommée LE SHAMROCK, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège est à ILE-DE-BREHAT (22870), place du Bourg, identifiée au Siren le numéro 448 839 191 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc, d'un fonds de commerce de restaurant pâtisseries exploité à L'ÎLE-DE-BREHAT (22870) Le bourg, lui appartenant, connu sous le nom commercial AUX PÊCHEURS, et pour lequel Monsieur Alain LEJEUNE est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc, d'un fonds de commerce de restaurant pâtisseries exploité à L'ÎLE-DE-BREHAT (22870) Le bourg, appartenant, connu sous le nom commercial AUX PÊCHEURS, et pour lequel Monsieur Alain LEJEUNE est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc, sous le numéro 383 932 043.

Prix : cent vingt mille euros (120 000 euros).

Propriétaire du fonds à compter du 24/04/2014 ; jouissance au 10/04/2014.

Oppositions en l'étude de Me Stéphane DROUIN, notaire associé à PAIMPOL (22500), rond-point du Goëlo, dans les dix jours sui vant l'insertion ou la publicité au Bulletin officiel des annonces commerciales.

Pour insertion
Le Notaire.

La Gérance.

titulaire d'un office notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Îlle-et-Vilaine), 51, boulevard Douville, le 27/03/2014, avec le concours de Me Éric BRIZARD, avocat à TADEN, 5, route de Ploubalay, enregistré à la Recette des impôts de SAINT-MALO Sud, le 7/04/2014, bordereau 2014/319, case 1, a été cédé par : la société DAUGAN IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 28 000 euros, dont le siège est à DINAN (22100), 3 et 5, rue des Rouairies, identifiée au Siren sous le numéro 451 262 943 et immatriculée au RCS de SAINT-MALO, à la société dénommée L'AGENCE, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège est à DINAN (22100), 5, rue des Rouairies, en cours d'immatriculation au RCS de Saint-Malo, un fonds de commerce de "transac-tion sur immeubles et fonds de commerce et gestion immobilière", sis et exploité à DINAN (22100), 3 et 5, rue des Rouairies, connu sous le nom commercial et l'enseigne GUY HOQUET L'IMMOBILIER, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de Saint-Malo, sous le n° 451 262 943 et identifié sous le n° Siret 451 262 943 00041.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent mille euros (200 000 euros), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour cent quatre-vingt mille euros (180 000 euros),
- au matériel pour vingt mille euros (20 000 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de la SCP désignée en tête des présentes, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire.

La Gérance.



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats

40, rue du Bignon

Forum de la Rocade

BP 91467

35514 CESSON-SEVIGNÉ cedex

GUINGAMP SEXAGE

Société en nom collectif

Au capital de 4 788 euros

Siège social : Kermoal

22200 GRACES

347 926 701 RCS Saint-Brieuc

NOMINATION DE COGÉRANTS

L'assemblée générale extraordinaire en date du 01/04/2014 a agréé Monsieur Junichi NOGUCHI demeurant «Kermoal», 22200 GRACES et Monsieur Kimio OKUYAMA demeurant «Kermoal», 22200 GRACES en qualité d'associés en nom, et décidé de les nommer en qualité de cogé-rants de la société pour une durée indéterminée à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Brieuc.

Pour avis
La Gérance.

Le Notaire.

Plouguenast

1 médicale

ACTUALITÉ

Prise en compte : mairie de Plouguenast, 22690 Plouguenast-sur-Rance. Tél. 02 96 83 20 20. <http://www.centraledesmarches.com>
Prise en compte : maison médicale pluridisciplinaire sur Rance, 22690 Plouguenast-sur-Rance.

Le public est averti qu'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime a été sollicitée par l'association Coeur Émeraude, 1 bis, rue Léon-Pépin, 22490 Pleslin-Trigavou.

Prise en compte : mercredi 28 mai 2014 à 17 h. **Prise en compte :** 150 jours. **Prise en compte :** mairie de Plouguenast, Martine sur-Rance. Tél. 02 96 83 20 20. plouguenast@wanadoo.fr **Prise en compte :** enseignements complémentaires pour les enseignements techniques peuvent être obtenus : Ada, André-Meynier, 35000 Rennes.

Prise en compte : enseignements d'ordre administratif des correspondants : M. le Maire ou Mme Maréchal-sur-Rance. Tél. 02 96 83 20 20. plouguenast@wanadoo.fr **Prise en compte :** documents peuvent être obtenus : Ada, André-Meynier, 35000 Rennes.

Prise en compte : chargée des procédures de recours : Marie-Françoise de la Motte, 35044 Rennes. Tél. 02 99 63 41 63.

Immobilières

Prise en compte : GUY-GAUTIER-PENNEC de la Libération à SAINT-BRIEUC

ADJUDICATION

Prise en compte : 1 Juin 2014 à 14 h
Prise en compte : M. le Juge de l'exécution dans l'enceinte de Saint-Brieuc sise dite ville, JIREC, 64, boulevard Thalassa



Avis administratifs

Préfecture des CÔTES-D'ARMOR
Direction départementale
des territoires et de la mer

Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports communes de Saint-Samson-sur-Rance et de La Vicomté-sur-Rance

AVIS AU PUBLIC

Le public est averti qu'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime a été sollicitée par l'association Coeur Émeraude, 1 bis, rue Léon-Pépin, 22490 Pleslin-Trigavou. Cette demande concerne la mise en place de canalisations sur le domaine public maritime, servant au pompage de sédiments au lieu-dit «Le Lyvet» à La Vicomté-sur-Rance. Les canalisations seront ensuite acheminées à un centre de transit de sédiments de la Rance (plateforme) à Saint-Samson-sur-Rance au lieu-dit «Le petit Château».

L'emprise de la demande de concession sur le domaine public maritime est évalué à 35 000 m². Le site est situé en site classé de la Rance, en site inscrit de la Rance, et en site Natura 2000 (FR 5300061 Estuaire de la Rance).

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, le projet sera soumis à une instruction administrative et fera l'objet d'une enquête publique.

Préfecture des CÔTES-D'ARMOR
Direction des relations
avec les collectivités territoriales
Bureau du développement durable

Commune de PLOUGUENAST

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 17 avril 2014, une enquête publique de 33 jours, du 5 mai 2014 au 6 juin 2014 inclus, est ouverte dans la commune de Plouguenast, sur les demandes présentées par la SARL Société Lande du Cran (LDC ALGAE) en vue la création d'une ferme de cultures hydroponiques de microphytes et macrophytes à Plouguenast au lieu-dit «La Lande du Cran» au titre de l'urbanisme et au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Les communes de : L'Hermitage-Lorge, Gausson, Saint-Hervé, La Motte, Trévé, Grâce-Uzel sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance des dossiers en mairie de Plouguenast, aux jours

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société par ASSP du 29 avril 2014 et présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : «F. Crevecoeur».

Forme sociale : société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social : 13, rue des Terre-Neuves, 22980 Saint-Michel-de-Plélan.
Objet social : crêperie, snack et restauration traditionnelle, vente de crêpes et galettes ou tous autres types de plats à emporter, bar, café, épicerie, dépôt de pain, journaux et gaz notamment, relais poste et relais pour tous types d'activités de services de proximité et plus généralement les activités annexes ou complémentaires à ces activités.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social : 12 500 euros en numéraire.

Immatriculation: RCS Saint-Malo.
Gérant : Frédéric Crèvecoeur, demeurant 7, La Trinité, 22950 Saint-Michel-de-Plélan pour une durée indéterminée.

Pour avis
Le Gérant.

Rodolphe ETESSE
Avocat juridique et fiscal
de l'entreprise
34, boulevard-Clémenceau
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 58 67 43

PA AUTOMATISME
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
porté à 40 000 euros
Siège social : 21, rue de Verdun
22190 PLÉRIN
RCS Saint-Brieuc 442 741 369

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 22 avril 2014, les associés ont décidé d'augmenter le capital social par voie de capitalisation d'une somme de 32 000 euros prélevée sur le poste réserves. L'augmentation de capital est réalisée par élévation du montant nominal de chaque part ancienne ainsi porté de 10 euros à 50 euros, entièrement libérées. Le capital est augmenté d'une somme de 32 000 euros et ainsi porté à 40 000 euros. Les statuts sont modifiés corrélativement. Les associés ont désigné en qualité de cogérants Mme Christine Dellon épouse Pelerin demeurant 16, rue de la Paix, 22190 Plérin ainsi que M. Guillaume Pelerin demeurant lieu-dit "Kergrés", 22170 Saint-Jean-Kerdaniel et ce pour une durée indéterminée à compter du 1er mai 2014.